

# RUN'EVA, PÔLE MULTIFILIÈRE DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



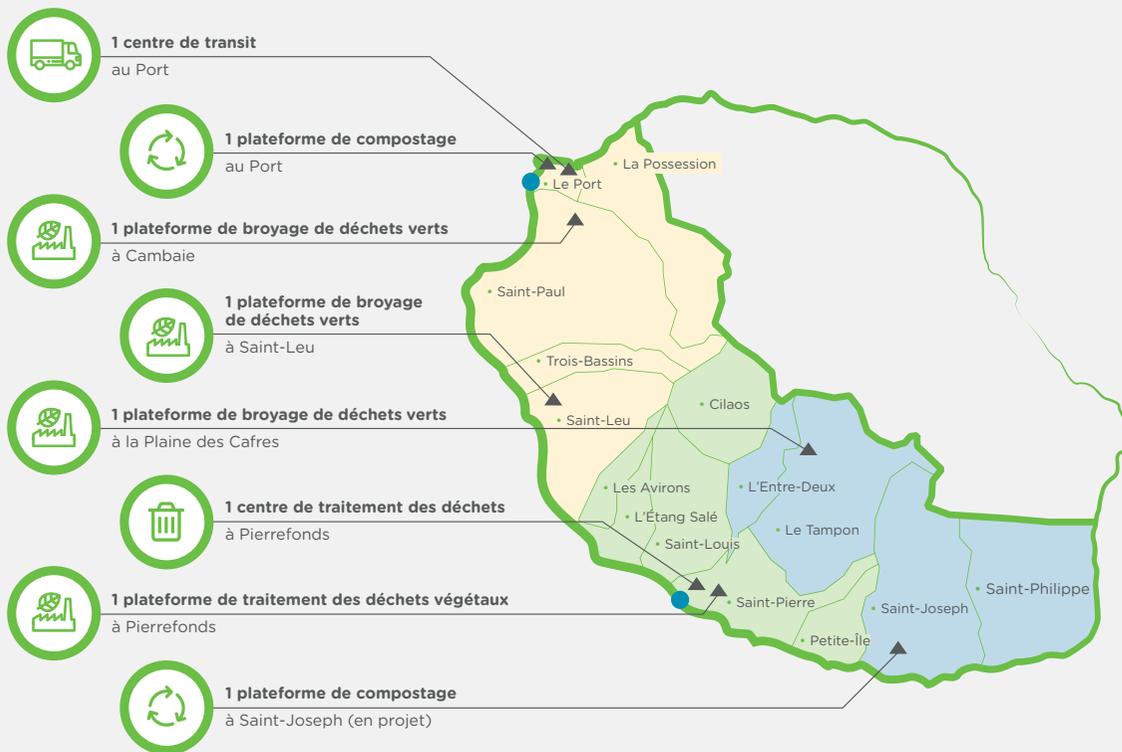
Concertation préalable

du 21 octobre  
au 12 décembre 2019

PRÉSENTATION  
DU PROJET RUN'EVA



# UNE STRUCTURE PUBLIQUE AU SERVICE DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION



● Centres de tri des recyclables secs

Le Tampon  
Entre-Deux  
Saint-Joseph  
Saint-Philippe

La Possession  
Le Port  
Saint-Paul  
Trois Bassins  
Saint-Leu

Les Aviron  
Etang-Salé  
Saint-Pierre  
Saint-Louis  
Cilaos  
Petite Ile

**Transfert de la compétence  
Gestion des déchets ménagers**



**Transfert d'une partie de la gestion :  
TRAITEMENT**

# LA MISSION D'ILEVA : EXERCICE DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS

« Toute opération ou tout procédé de valorisation et d'élimination des déchets, et le cas échéant toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Est inclus le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris la production et la vente de cette énergie) ».

## LES MEMBRES

- ❖ Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud
- ❖ Territoire de la Côte Ouest
- ❖ Communauté d'Agglomération du Sud
- ❖ Région Réunion



Communauté d'Agglomération du Sud  
Saint-Denis - Saint-Leu - Saint-Philippe - La Tourelle



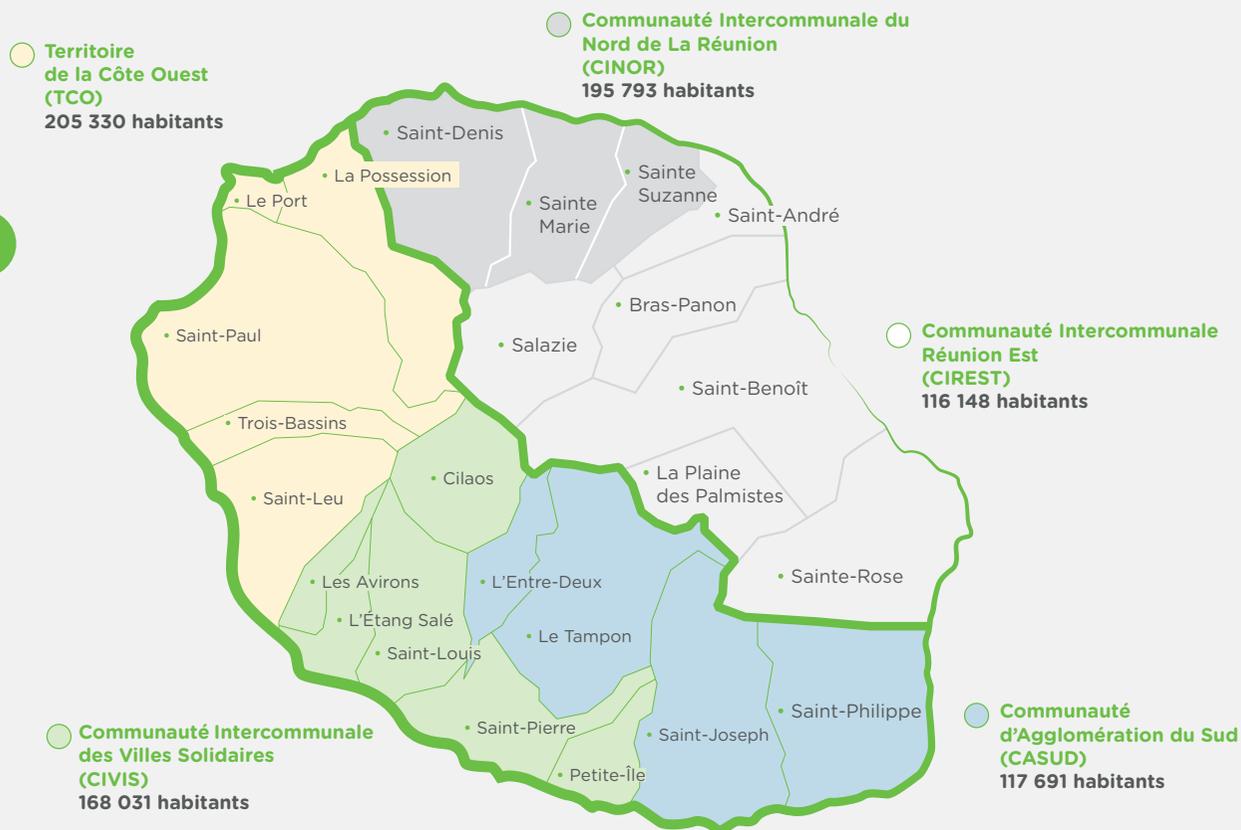
# CRÉATION :

## 29 JANVIER 2014 PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**+ DE 500 000 HABITANTS**

**SOIT + DE 60 % DE LA POPULATION DE LA RÉUNION**

	Projection population
<b>2017</b>	<b>520 000</b>
<b>2020</b>	540 000
<b>2026</b>	558 000
<b>2035</b>	<b>615 138</b>





## ÉTAT DES LIEUX

**Après collecte par les intercommunalités membres, le syndicat mixte ILEVA intercepte quotidiennement dans ses installations :**

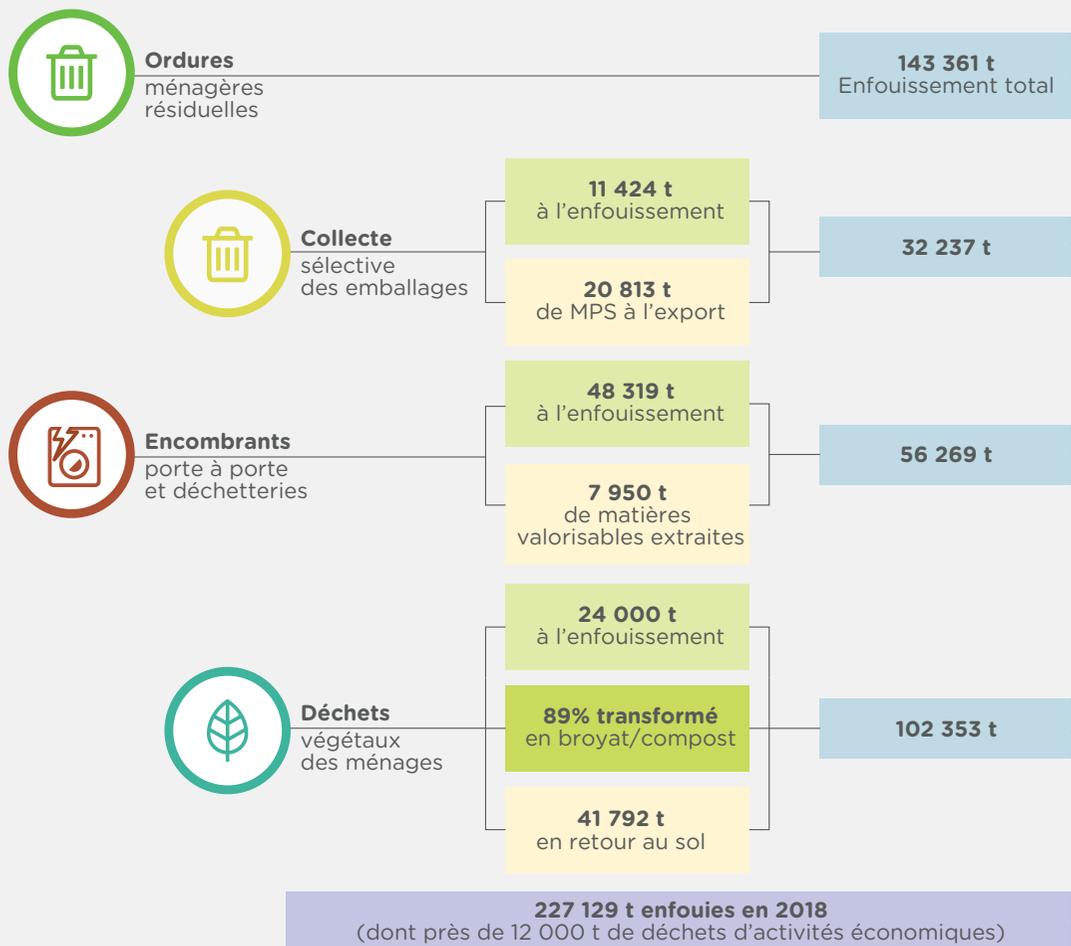
- ❏ **Des Ordures Ménagères résiduelles : stockage en ISDND à Pierrefonds.**
- ❏ **Des Emballages Ménagers Recyclables: traitement en centres de tri (Le Port et Saint-Pierre).**
- ❏ **Des déchets encombrants (2 plateformes de tri au Port et à Saint-Pierre).**
- ❏ **Des déchets végétaux (5 plateformes de broyage, dont 2 font également du compostage).**
- ❏ **Une fraction de Déchets d'Activités Economiques de différentes natures (en l'absence de filière).**

## ÉTAT DES LIEUX

- ▣ La quantité de déchets produite chaque année reste stable malgré les actions de prévention menées en amont.
- ▣ Des marges de progression sans doute importantes en terme de réduction des déchets à la source!
- ▣ À peine plus de 30% des déchets échappent à l'enfouissement en ISDND, faute d'outils de valorisation performants et de filières structurées localement.



## SYNTHÈSE DU BILAN DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2018 PAR ILEVA



**SOIT 390 000 TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS/AN PAR ILEVA  
 ET 794 KG/AN/HABITANT EN INCLUANT LES DÉCHETS VÉGÉTAUX.**

# LES EMBALLAGES RECYCLABLES



2 CENTRES DE TRI

CENTRE DE TRI DU SUD GÉRÉ PAR LA SEMRRE



CENTRE DE TRI DE L'OUEST GÉRÉ PAR CYCLEA



Une séparation manuelle des matières de même nature est effectuée par les opérateurs.  
Après mise en balle mécanique des métaux, plastiques, cartons, ceux-ci sont exportés en vue de leur recyclage.

# LE TRI DES ENCOMBRANTS



DÉCHETS ENCOMBRANTS ET DAE COLLECTÉS EN  
PORTE À PORTE.

Taux de valorisation :

environ  
**16%**



TRI À LA PELLE MÉCANIQUE SUR LES PLATEFORMES  
DE TRI DES ENCOMBRANTS



RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX POUR RECYCLAGE (EXPORT)

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

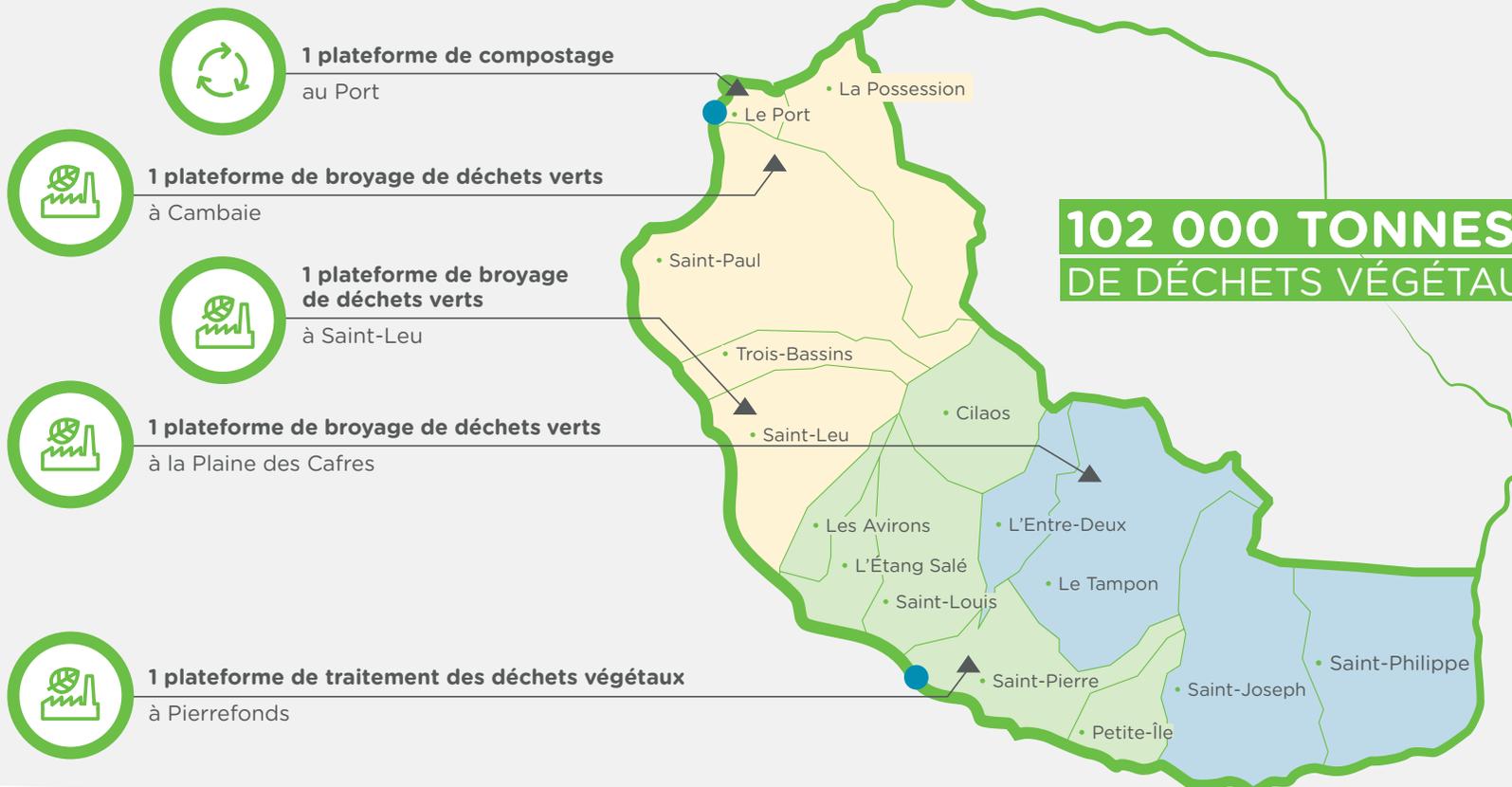
## 5 PLATEFORMES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



**BROYAGE APRÈS TRI**



**COMPOSTAGE SUR DEUX SITES**



**102 000 TONNES DE DÉCHETS VÉGÉTAUX TRAITÉS**

# LE STOCKAGE DES DÉCHETS



**227 129** tonnes  
de déchets stockés en 2018  
(dont 143 361 tonnes d'ordures ménagères)

Valorisation du biogaz  
**8 500 000 M<sup>3</sup>**  
EN 2018  
(2 MW Biogaz installés)

# GENÈSE DU PROJET D'OUTIL MULTIFILIÈRE D'ILEVA



# GENÈSE DU PROJET : UN TOURNANT DANS LA GESTION DES DÉCHETS

- ▣ Pierrefonds : plus de 5 millions de tonnes de déchets stockés depuis le milieu des années 80.
- ▣ Plus de 37 hectares consommés pour le tout enfouissement.



- ▣ Une vision commune des 3 intercommunalités concrétisée par la création du syndicat ILEVA en 2014.
- ▣ Une charte commune pour la mise en œuvre de solutions permettant la fin du « tout enfouissement » et le refus du « tout incinération ».



# GENÈSE DU PROJET : UN TOURNANT DANS LA GESTION DES DÉCHETS



Dans le système actuel de gestion et sans la mise en œuvre de nouveaux outils performants, l'atteinte des objectifs de base de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte est impossible.

La pénalisation fiscale de l'enfouissement (via l'augmentation de la TGAP) incite les collectivités à se détourner de cette pratique incompatible avec les principes de l'économie circulaire.

# GENÈSE DU PROJET : CONCERTATION INSTITUTIONNELLE DURANT L'ÉLABORATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ, EN VUE DE DÉFINIR UN SCÉNARIO

- ▣ **COPIL n°1 du 22 mai 2015** : Présentation de la mission 1 (recherche foncière), validation de la grille multicritères, présentation des scénarii à étudier.
- ▣ **COPIL n°2 du 9 octobre 2015** : caractérisations et barycentres de production, scénarii techniques en adéquation avec les barycentres, recherche d'implantations, modes de gestion.

## RELEVÉS

Nécessité de traiter le gisement d'ordures ménagères: d'importantes ressources valorisables s'y trouvent encore (potentiel de valorisation matière, potentiel de valorisation énergétique).

Nécessité de connecter l'ensemble des outils en synergie, en intégrant les équipements existants, qu'il est nécessaire d'améliorer.

Nécessité d'intégrer les refus de tri aux nouveaux outils.

Il existe un potentiel de valorisation important sur les fractions organiques (jusqu'à 30% des ordures ménagères).

# GENÈSE DU PROJET : CONCERTATION INSTITUTIONNELLE DURANT L'ÉLABORATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ, EN VUE DE DÉFINIR UN SCÉNARIO

- ▣ **COFIL n°3 du 9 novembre 2015** : analyse juridique, études financières et fiscales.
- ▣ **COFIL n°4 du 25 avril 2016** : projet multifilière, modes de gestion, études financières et fiscales. Validation du schéma multifilière par le COFIL.
- ▣ **COFIL n°5 du 20 octobre 2016** : choix de la répartition territoriale des outils et des modes de gestion en fonction d'une analyse comparative des coûts.

## RELEVÉS

Volonté des élus du syndicat mixte de maîtriser les coûts et conserver la maîtrise d'ouvrage des outils à créer.

Volonté de maîtriser les interfaces: choix d'un marché public global (conception, réalisation, exploitation et maintenance).

Volonté de bénéficier des meilleures techniques disponibles pour aller au-delà des objectifs fixés par la réglementation.

Validation en comité syndical du 12 décembre 2016 du scénario à mettre en œuvre et de la définition des besoins.

## GENÈSE DU PROJET : CONCERTATION INSTITUTIONNELLE DURANT L'ÉLABORATION DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ, EN VUE DE DÉFINIR UN SCÉNARIO

- ▣ Quelle solution pour valoriser et réduire l'enfouissement ?
- ▣ Tri? Compostage ? Méthanisation ?  
Tri Mécano biologique ? Stabilisation ?  
Valorisation énergétique ?
- ▣ Pas une technique miracle mais plusieurs techniques complémentaires pour valoriser les déchets suivant leurs caractéristiques: c'est la gestion multifilière.



**Ordures**  
ménagères  
résiduelles

143 361 tonnes



### CENTRES DE TRI ET PLATEFORMES DE VALORISATION



**Collecte**  
sélective  
des emballages

33 000 tonnes



**Encombrants**  
porte à porte  
et déchetteries

56 000 tonnes



**Déchets**  
végétaux  
des ménages

102 000 tonnes

22 000 t de MPS

10 000 t de matières  
valorisables extraites

89 % transformé  
en broyat/compost  
42 000 t en retour  
au sol

### PROJETS D'AMÉLIORATION DES CENTRES DE TRI ET PLATEFORMES DE VALORISATION

11 000 t ratriés  
et transformés  
en 8000 tonnes de CSR

46 000 t ratriés et  
transformés en  
20 000 tonnes de CSR

24 000 t préparés à la  
valorisation énergétique  
10 000 tonnes

**ENFOUISSEMENT RÉDUIT À  
MOINS DE 40 000 TONNES/AN**

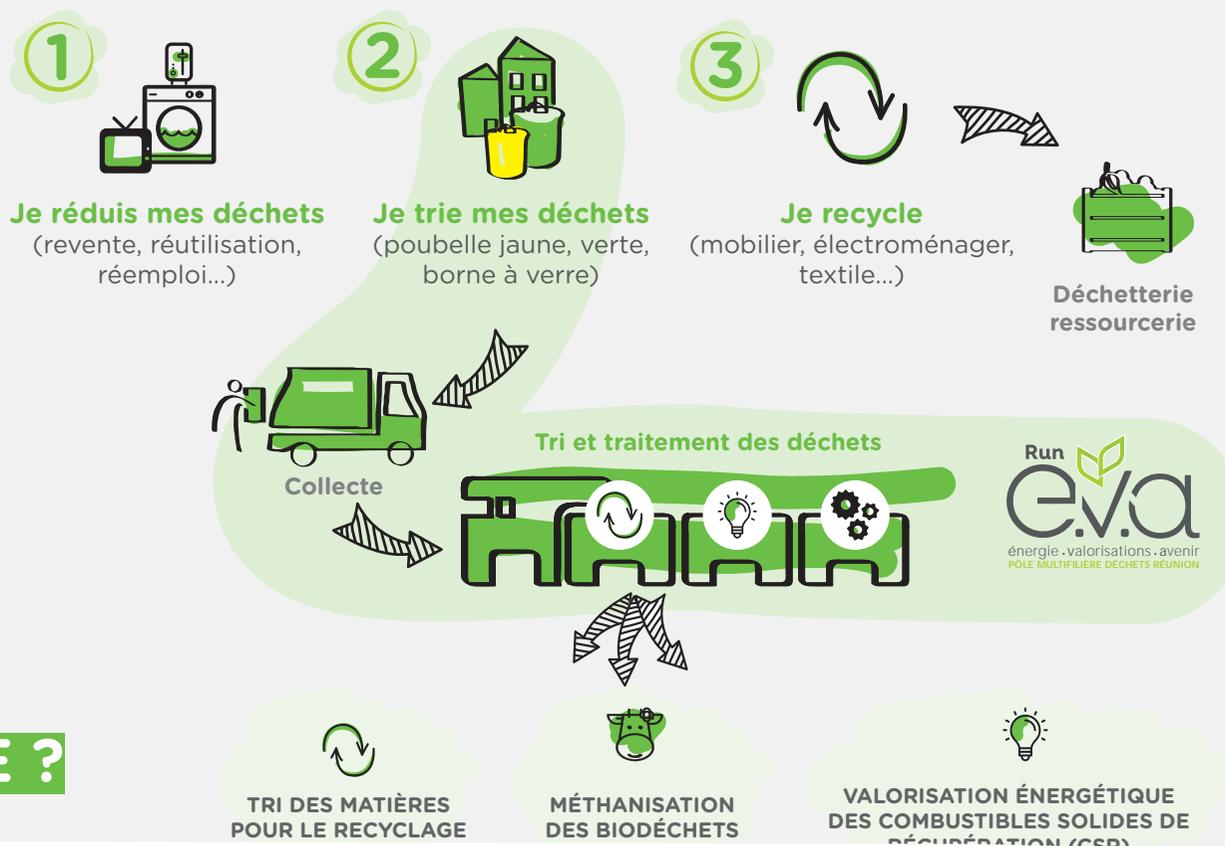
# LE PÔLE RUNEVA

Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, le pôle RunEVA est destiné à traiter et valoriser les déchets n'ayant pu être évités. Il comprend :

- Un centre de tri des ordures ménagères,
- Une unité de méthanisation (2 digesteurs indépendants),
- Une centrale de valorisation énergétique des CSR et du biogaz.



**RUN'EVA :  
COMMENT  
ÇA MARCHE ?**



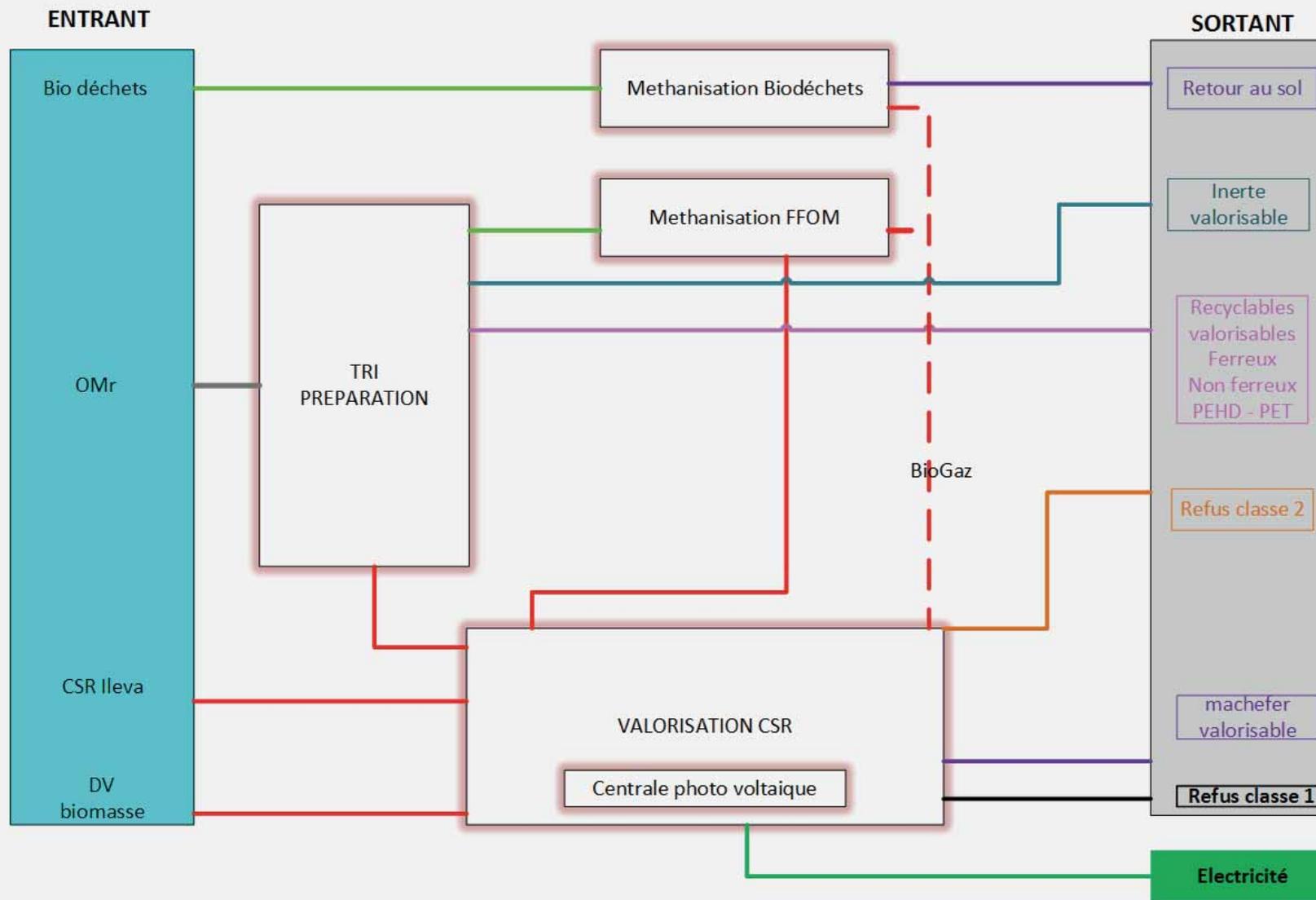
## PARTICULARITÉS

Les synergies entre les filières de valorisation matière et énergétique sont à souligner :

- ▣ Récupération de chaleur.
- ▣ Traitement in situ des rejets liquides.
- ▣ Autoconsommation d'une part de l'électricité produite.

**De plus la particularité de ce projet est de rassembler : tri , traitement des biodéchets, méthanisation et chaudière CSR/biogaz sur un même site.**

# SCHEMA DES FLUX



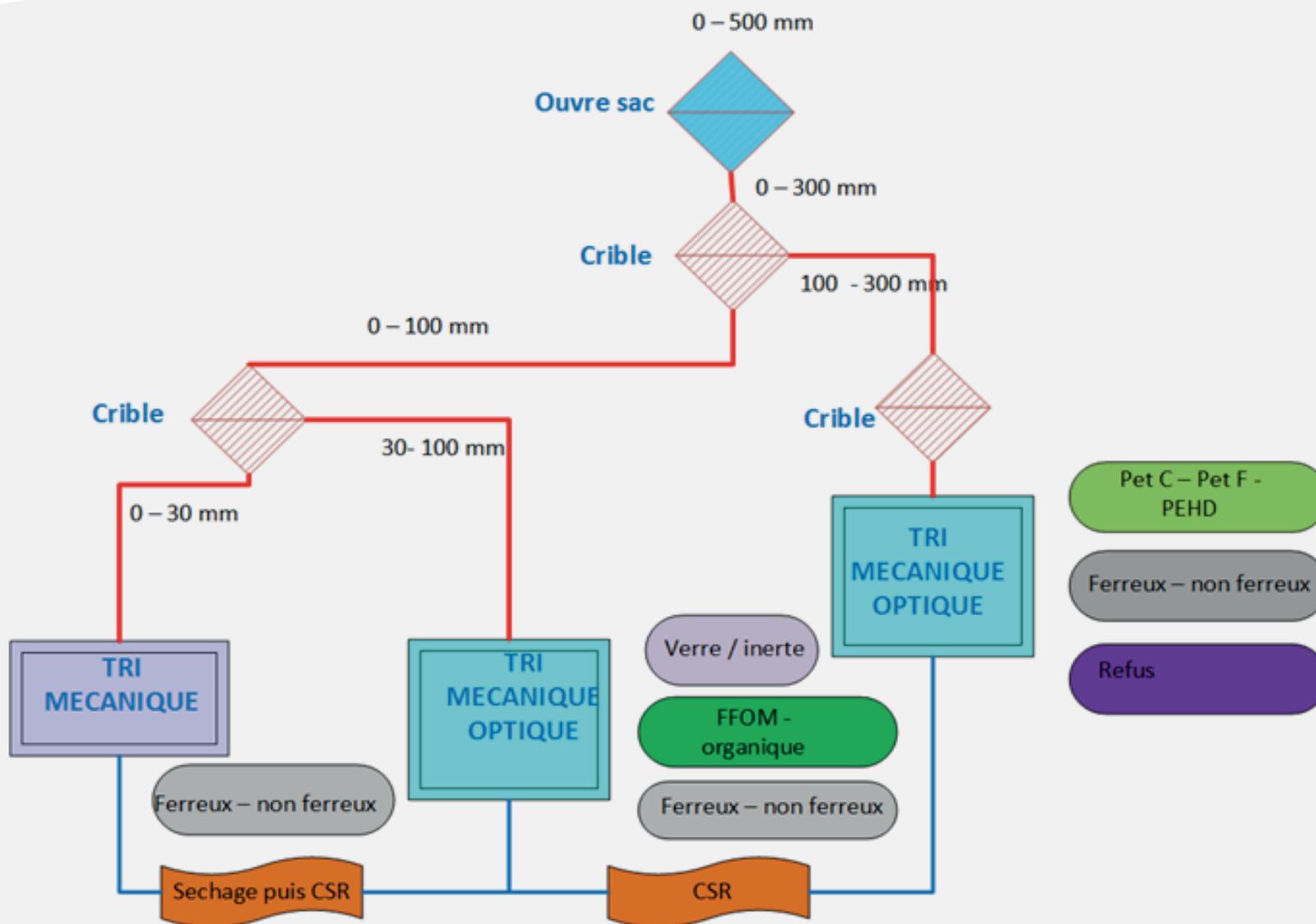
## LES UNITÉS

**L'unité de tri** est destinée à extraire les matières valorisables\* présentes dans les déchets, à extraire la FFOM, et à produire du CSR.. Cette unité de tri permet de supprimer le recours à l'enfouissement et participe à la trajectoire « Zéro déchet ».

**L'unité de méthanisation** traite sans mélange la FFOM extraite d'une part et les biodéchets collectés séparément d'autre part. Le biogaz produit est une source de production d'énergie. Les digestats issus de FFOM rejoignent le CSR après séchage. Les digestats de biodéchets peuvent faire l'objet d'un compostage pour un retour au sol.

\* Valorisables en tenant compte des conditions environnementales et économiques liées à l'insularité de La Réunion

# SCHÉMA FLUX TRI MATIÈRE ET PRÉPARATION CSR



**L'unité de valorisation énergétique** est destinée à produire de l'énergie à partir :

- ▣ Des CSR produits par l'unité de tri : 90 000 t
- ▣ Des CSR produit sur d'autres installations (refus de tri EMR et ENC) : 30 000 t
- ▣ Du Biogaz de méthanisation,
- ▣ De Refus de Déchets Verts et ligneux : 10 000 t



## LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

- ▣ L'ensemble du Pôle RunEVA fonctionne grâce à l'autoconsommation de l'énergie thermique et électrique produite: l'énergie issue des déchets permet de trier les déchets.
- ▣ L'excédent est injecté dans le réseau public : 5 % de la consommation électrique en base de l'île , produite à proximité de la demande (Sud),
- ▣ Équivalent à la consommation de 10 000 foyers soit environ 60 000 habitants
- ▣ Électricité à minima 70 % renouvelable et 30% de récupération.

# MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- ✓ Maîtrises des odeurs,
- ✓ Pas de rejets liquides,
- ✓ Maîtrise et contrôle des rejets atmosphériques :
  - ✓ Poussières & PM2,5
  - ✓ Gaz acides
  - ✓ Oxydes d'azote,
  - ✓ Dioxines & furanes
- ✓ Réduction de plus de 90 % de l'enfouissement sur le gisement d'OMr

# MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le traitement des fumées de la centrale énergétique respecte :

- ▣ les seuils de rejets fixés à l'arrêté du 23 mai 2016 relatif aux installations de production de chaleur à partir de combustible de récupération (réglementation actuelle),
- ▣ les seuils définis dans le BREF ( future réglementation européenne déchets qui entrera en vigueur en 2020).

Des seuils **plus bas que la future réglementation (- 30 %)**, sont garantis pour :

- ▣ Les oxydes d'azote ,
- ▣ Les dioxines et furanes.



# MAÎTRISE DES IMPACTS SANITAIRES

La valorisation énergétique des déchets est l'une des industries les plus contrôlées au monde.

L'exploitation de l'installation est confiée au concepteur/constructeur.

Une évaluation poussée des risques sanitaires ainsi qu'un programme de surveillance sont intégrés à la demande d'autorisation d'exploiter, et soumis aux autorités compétentes (DEAL, ARS).

L'ensemble des paramètres d'émissions est mesuré par un organisme indépendant, et rendu public.

# GENÈSE DU PROJET : LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE

## ▮ SÉMINAIRE DU 28 AVRIL 2016

- AM : plénière - présentation du contexte et du projet multifilière
- PM : ateliers « Prévention, réduction, valorisation énergétique, bio déchets... Quelles solutions pour demain ? »

## ▮ PPGDND VALIDÉ LE 23 JUIN 2016 PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

- projet multifilière d'ILEVA conforme.

## ▮ APPEL À PROJET « ENERGIE CSR 2016 » DE L'ADEME

- ILEVA lauréat de l'appel à projet.

## ▮ PROJET CONFORME À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE 2016-2018/2019-2023 (DÉCRET D'AVRIL 2017)

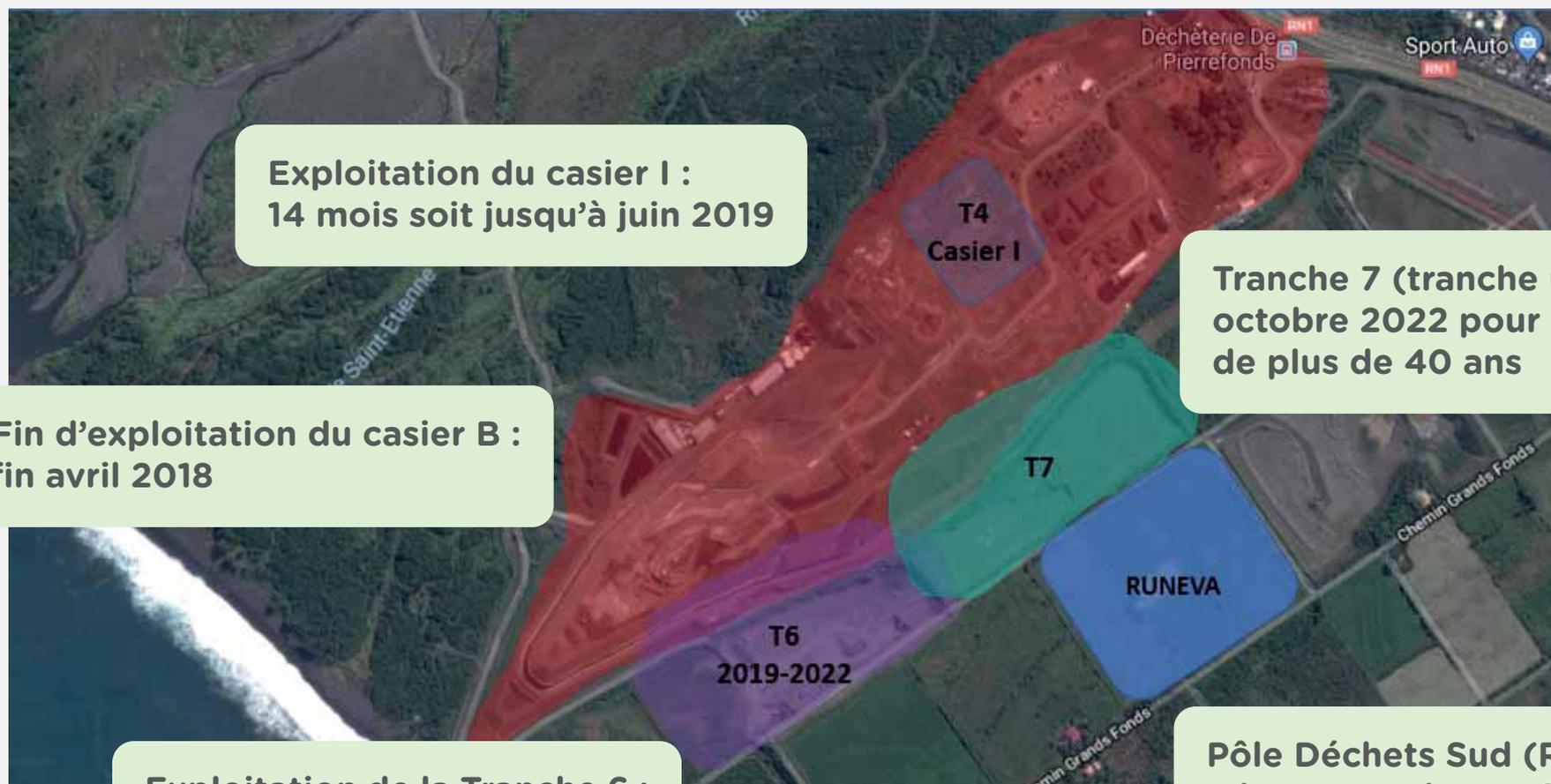
# GENÈSE DU PROJET : LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE

Points réguliers de l'avancée à travers des Comités Partenariaux (avec des comités de suivi intermédiaires et des réunions réglementaires spécifiques avec les services de l'Etat) :

- ▣ Cadrage technique
- ▣ Cadrage réglementaire
- ▣ Cadrage financier

<b>1<sup>er</sup> COPAR</b>	12 avril 2017
<b>2<sup>ème</sup> COPAR</b>	19 juin 2017
<b>3<sup>ème</sup> COPAR</b>	26 octobre 2017
<b>4<sup>ème</sup> COPAR</b>	20 mars 2018
<b>5<sup>ème</sup> COPAR</b>	25 octobre 2018
<b>6<sup>ème</sup> COPAR</b>	28 mars 2019

# PHASAGE DE L'ÉVOLUTION VERS LE TRAITEMENT MULTIFILIÈRE



**Exploitation du casier I :**  
14 mois soit jusqu'à juin 2019

**Tranche 7 (tranche ultime) :**  
octobre 2022 pour une durée  
de plus de 40 ans

**Fin d'exploitation du casier B :**  
fin avril 2018

**Exploitation de la Tranche 6 :**  
36 à 38 mois

**Pôle Déchets Sud (RUN'EVA) :**  
mise en service en 2022





# LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

## INVESTISSEMENTS

Équipements	Montant d'investissement actualisé (HT)
Pôle RunEVA (Tri Omr/Méthanisation/UEV CSR)	219 968 000 €
Raccordement de l'unité de production d'électricité au réseau EDF	15 310 000 €
Adaptation des centres de tri existants au schéma multifilière et à la production de CSR issus de refus de tri d'emballage et d'objets encombrants	11 540 000 €
Tranche 7 ISDND	20 000 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>266 818 000 €</b>

# LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

## FINANCEMENT

Subventions d'investissement	Montant
<b>FEDER 2014-2020 : Axe 5 (50% de l'enveloppe allouée)</b>	18 500 000 €
<b>ADEME - Appel à Projet CSR 2016</b>	14 000 000 €
<b>ADEME - Tri et préparation (collectes sélectives) + méthanisation des biodéchets</b>	4 000 000 € 2 000 000 €
<b>ADEME - Extension de l'ultime ISDU</b>	2 000 000 €
<b>TOTAL Subventions</b>	<b>40 500 000 €</b>

**Le solde, soit 226 M€ sera financé par emprunt, auprès des banques publiques et privées.**

# LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

## EXPLOITATION DE RONEVA :

- ▣ Le montant annuel d'exploitation du Pôle RUN'EVA sera d'environ 15,4M€
- ▣ Le pôle RUN'EVA générera des recettes d'électricité issue de la valorisation énergétique des CSR (110 000 MWh par an)
- ▣ Projet de contrat en cours d'instruction auprès de l'autorité régulatrice du marché de l'Énergie (CRE, Commission de Régulation de l'Énergie)
- ▣ Un tarif équitable d'achat de l'électricité permettra à la fois de :
  - soutenir le remboursement des annuités d'emprunts nécessaires aux investissements liés à la réalisation des équipements de production d'électricité de l'outil RUN'EVA (méthanisation, unité de valorisation énergétique) ;
  - de limiter la hausse du coût de traitement et ses effets sur les contributions annuelles des membres d'ILEVA et indirectement, celui de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) supportée par les ménages.

## SITUATION « TOUT-ENFOUISSEMENT » :

- ▣ Coût de construction d'un casier de stockage (hors achat du foncier) : 20M€ tous les 4 ans
- ▣ La Loi de Finance 2019 prévoit la réforme de la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP), en vue d'inciter les collectivités à développer des solutions favorisant la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage
- ▣ Les coûts d'exploitation seront fortement pénalisés par l'augmentation de la TGAP: Augmentation de la TGAP de 17€/tonne à 65€/tonne en 2025
- ▣ Augmentation que devraient supporter les ménages via la TEOM

COÛT D'ENFOUISSEMENT

**ACTUEL**

15,6 M€ par an

COÛT D'ENFOUISSEMENT

**EN 2022**

26,3 M€ par an

COÛT D'ENFOUISSEMENT

**EN 2025**

29,7 M€ par an

# POINTS PARTICULIERS SUR LA CENTRALE CSR

- ❑ Installation spécifique de production d'électricité à partir de combustion de CSR uniquement (ICPE 2971).
- ❑ Évolutivité possible par extension sans foncier supplémentaire (130 KT vers 200 KT de CSR entrants).
- ❑ Évolutivité possible sur les CSR intrants, pour ne pas freiner les efforts de réduction à la source de déchets ménagers :



**Chaudière CSR de Changé (53)**



**Chaîne ECOHOG Windshifter de production de CSR à partir de déchets déstockés (Corée du Sud)**

# CADRE RÉGLEMENTAIRE DU PROJET

- ❖ **Présentation du scénario futur d'ILEVA à l'appel à projet national de l'ADEME « CSR 2016 » en juin 2016**
  - ❖ **Délibération du Conseil Syndical d'ILEVA sur un accord de collaboration avec EDF pour la valorisation des combustibles solides de récupération (juin 2016).**
  - ❖ **Conformité du projet d'ILEVA au PPGND approuvé en juin 2016 par le conseil régional.**
  - ❖ **Approbation par le comité syndical d'ILEVA de son scénario multifilière, de la programmation des besoins associés et du mode de passation des contrats.**
  - ❖ **Conformité du projet d'ILEVA au Décret du 12 avril 2017 relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie à la Réunion**
- ❖ Lancement l'appel à candidature pour la procédure de Dialogue Compétitif en vue de la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Pôle Déchets Sud. Réception des candidatures en mai 2017**
- ❖ **ILEVA lauréat de l'appel à projet en juin 2017**

## TRAVAIL AMONT SUR LE TARIF D'ACHAT

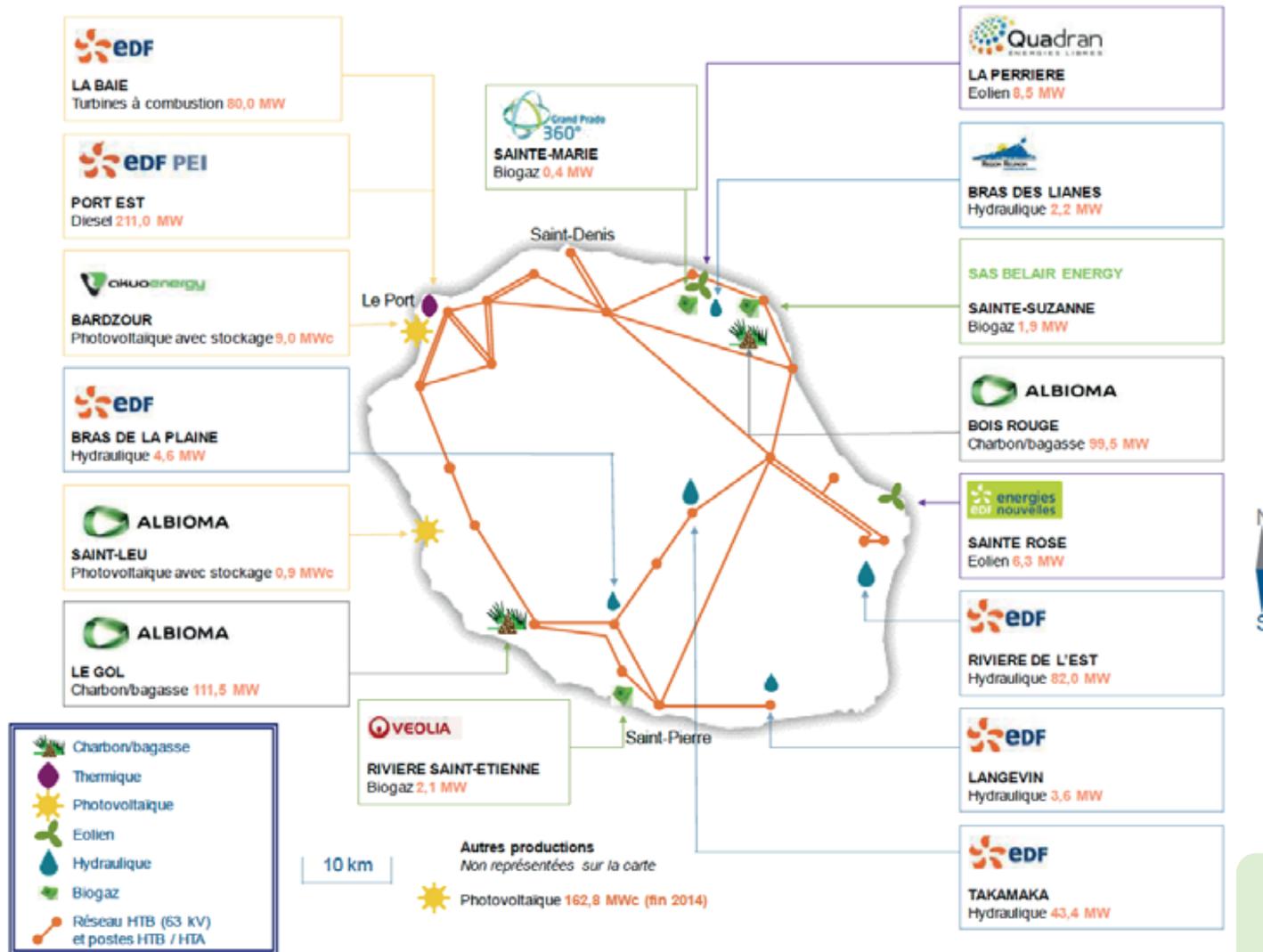
- ▣ Travail du Business Plan sur la base des données de l'étude de faisabilité (début 2017) : **nécessité d'avoir les données techniques et économiques d'un attributaire pour affermir cette prospective (prévu en juillet-août 2018).**
- ▣ Particularité du projet: ILEVA est producteur et utilisateur du CSR produit dans ses installations de traitement. ILEVA devient fournisseur d'électricité. **Contrat de gré à gré entre ILEVA et EDF.**
- ▣ Réalisation d'une étude HTB pour le raccordement de l'installation: **nécessité d'avoir les données techniques d'un attributaire pour préciser une proposition technique et financière** (Montant prévisionnel de 18 000 K€).
- ▣ Premier comité de pilotage ILEVA/EDF/ADEME le 22 août 2018

# TRAVAIL AMONT SUR LE TARIF D'ACHAT

## PREMIER ÉCHANGE AVEC LA CRE DÉBUT AOÛT 2018

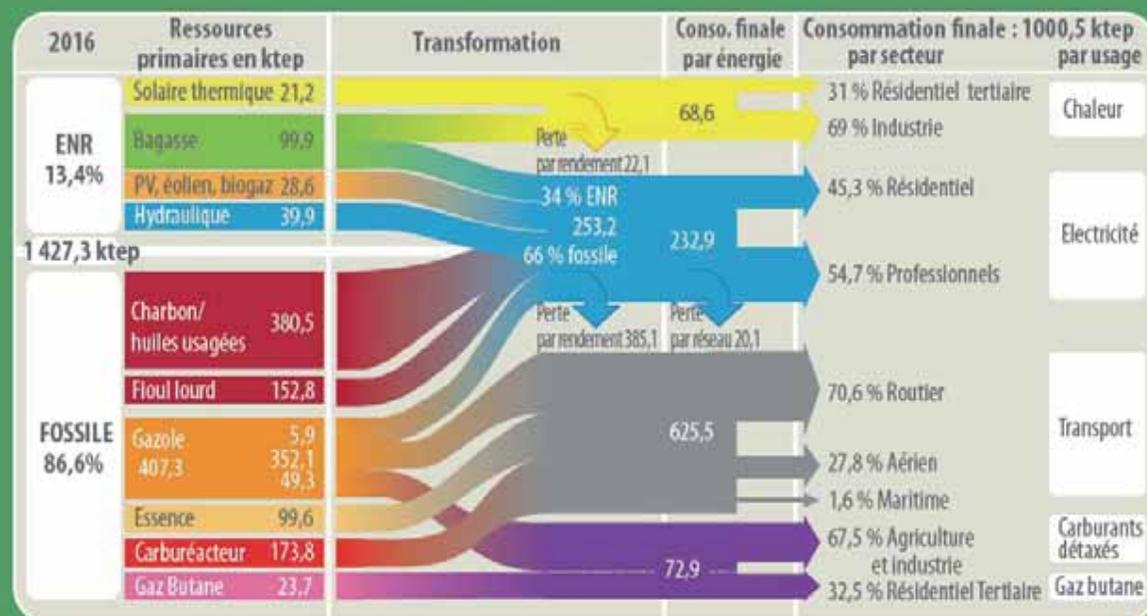
- ❖ Echanges sur le choix technique d'ILEVA d'être l'utilisateur de ses CSR
- ❖ Nécessité de restreindre le périmètre du Business Plan aux équipements de production d'énergie uniquement
- ❖ Nécessité d'être conforme à la prochaine PPE (en révision)
- ❖ Nécessité pour la CRE d'intégrer la « prospective » financière d'ILEVA: fiscalité, coût actuel de traitement, coût futur...

# SITES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE



# MIX ÉNERGÉTIQUE

## SCHÉMA ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉUNION 2016



Auteur : oer

Consommation d'énergie fossile majoritaire

Augmentation de population = augmentation de la consommation d'électricité.

Grosse importation d'énergie fossile

Objectif LTE : autonomie énergétique dans les DOM à l'horizon 2030.

Les prévisions de consommation en énergie sont à la hausse, quels que soient les scénarii envisagés

**20 MW de moyens de base (ainsi que 20 en pointe) sont jugés nécessaires sur la période 2021-2025.** Cela est d'autant plus vrai dans le sud de l'île où la croissance de la consommation a été particulièrement importante ces dernières années.

# GENÈSE DU PROJET D'OUTIL MULTIFILIÈRE D'ILEVA

▣ PLAN DE FINANCEMENT  
▣ ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

# PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

## Coût des Investissements = 254 540 000 € (+/- 5%)

Réhabilitation du quai de transit	5 000 000 €
Extension du centre de tri OUEST	4 410 000 €
Préparation déchets Sud	7 130 000 €
Pôle Déchet Sud (Tri Omr/ Métha biodéchets /UVE CSR)	220 000 000 €
Tranche 7 ISDND	20 000 000 €
Raccordement de l'UVE au réseau EDF	18 000 000 €

## Subventions prévisionnelles = 38 500 000 €

Subvention FEDER 2014-2020: Axe 5 (50% de l'enveloppe allouée)	18 500 000 €
Subvention Appel à projet ADEME CSR (convention signée - calendrier à respecter)	14 000 000 €
Subvention ADEME Tri et Préparation (collectes sélectives)	4 000 000 €
Subvention ADEME Extension de l'ultime ISDU	2 000 000 €

## Montant à financer ( après déduction des subventions) = 236 040 000 €

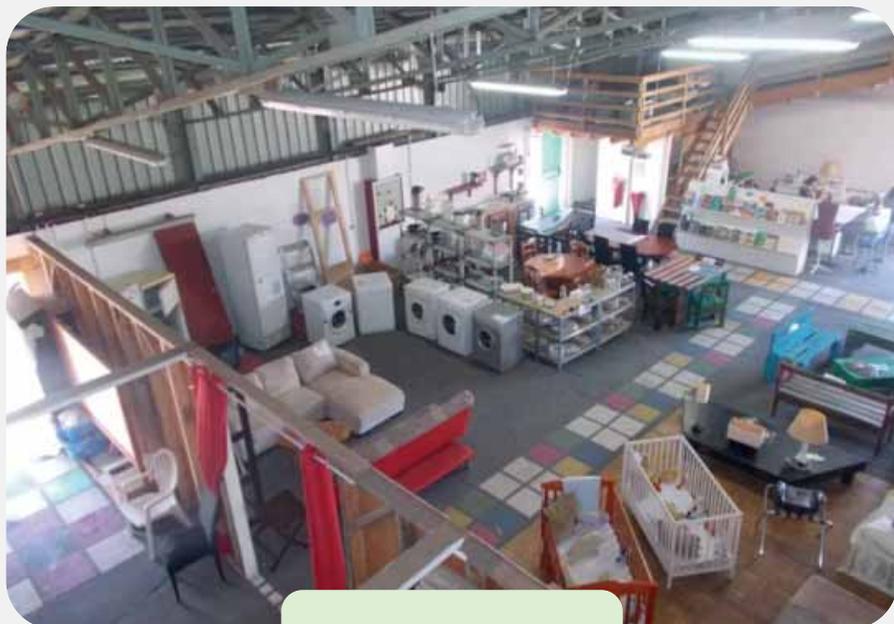
# ÉTAT D'AVANCEMENT DU MONTAGE DU DOSSIER FEDER GPE

## PHASE 1 : ANALYSE PRÉALABLE : TERMINÉE

## PHASE 2 : MONTAGE DU DOSSIER : EN COURS DE RÉALISATION

- ▣ L'Analyse Coûts-Avantages est en cours de réalisation :
  - Périmètre de l'ACA : les outils du MPGP, les 2 UTP et l'ISDND
  - Des prototypes ont été réalisés à partir des données prévisionnelles
  - En attente des données finales obtenues une fois les marchés attribués
- ▣ L'Etude de faisabilité est en cours de réalisation :
  - En attente des données finales obtenues une fois les marchés attribués
- ▣ Notification d'Aide d'Etat:
  - Dossier de pré-notification à réaliser

# FOCUS SUR LA RÉUTILISATION : UN GISEMENT PROPICE ET DES INITIATIVES À SOUTENIR.



**AT2R - Cambaie**



- Emmaüs Grand Sud
- Ressourcerie de Saint-Joseph
- Ti Tang Récup

La réutilisation permet de réintroduire l'objet dans un cycle d'utilisation. De nombreuses structures (associations, entreprises, collectifs) existent sur le territoire.

L'apport volontaire est indissociable du fonctionnement de ces structures.

Le gisement concerné est principalement celui des encombrants.



MERCI